



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Désertification médicale

Question au Gouvernement n° 66

Texte de la question

DÉSERTIFICATION MÉDICALE

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Garot.

M. Guillaume Garot. Monsieur le ministre de la santé et de la prévention, la désertification médicale touche aujourd'hui 8 millions de Français. Lorsque votre médecin part à la retraite sans être remplacé et que le Gouvernement ajoute qu'il ne faut pas engorger les urgences, c'est une très grande inquiétude : si on va aux urgences, c'est précisément parce qu'on n'a pas de médecin !

M. Yannick Favennec-Bécot. Eh oui !

M. Guillaume Garot. Alors comment fait-on ?

C'est une grande inquiétude, une grande injustice aussi, car selon le territoire où l'on habite, on n'a pas le même accès aux soins et aux services de santé. L'enjeu est donc de trouver des solutions très rapidement – pas dans dix ans, le temps de former une nouvelle génération de médecins. Tout ce qui a été tenté jusqu'à présent par les gouvernements précédents n'a pas produit les résultats attendus. Pire encore, la situation s'aggrave, nous le constatons dans nos territoires.

Nous sommes nombreux, sur tous les bancs, à penser que les réponses d'hier ne valent plus aujourd'hui. Il n'y aura pas de solution sans régulation de l'installation des médecins, généralistes comme spécialistes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC, ainsi que sur quelques bancs du groupe RE. – M. Yannick Favennec-Bécot applaudit également.)* Cela existe d'ailleurs déjà pour d'autres professions de santé, comme les pharmaciens, et permet d'assurer la meilleure répartition possible des professionnels à l'échelle nationale.

M. Yannick Favennec-Bécot. Très bien !

M. Guillaume Garot. Avec les députés du groupe Socialistes et apparentés, nous avons pris l'initiative de créer, à l'Assemblée, un groupe de travail transpartisan. Nos points de vue convergent, et le groupe de travail proposera d'ici l'automne des solutions enfin efficaces. Nous travaillerons avec tous ceux qui veulent avancer sur le sujet.

Le Gouvernement se dit ouvert au compromis, alors passons aux actes : monsieur le ministre, êtes-vous prêt à agir sur la base des propositions que nous vous ferons, nous, élus de terrain, pour résorber... *(Mme la présidente coupe le micro de l'orateur, dont le temps de parole est écoulé. – Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – MM. Paul Molac et Philippe Vigier applaudissent aussi.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.

M. Pierre Cordier. C'est sa journée !

M. Patrick Hetzel. Elle a réponse à tout ! (*Sourires.*)

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé. Je tiens tout d'abord à excuser l'absence de M. Braun, retenu au Sénat.

M. Patrick Hetzel. Ah ! On pensait qu'il était déjà en vacances.

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée . Monsieur Garot, tout le monde connaît votre engagement, depuis des années, dans la lutte contre la désertification médicale. Après deux campagnes électorales, pour l'élection présidentielle puis pour les législatives, tout le monde sait aussi que ce sujet nous concerne tous. Sous la précédente législature, plusieurs mesures ont été prises. Vous les avez rappelées : la suppression du *numerus clausus*, dont on sait très bien qu'elle ne produira des résultats que dans quelques années, la création d'un diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée – les premières promotions sont en cours de formation et s'installeront prochainement –, le déploiement de 2 500 auxiliaires médicaux pour dégager du temps médical...

M. Yannick Favennec-Bécot. Ce n'est pas suffisant !

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguéele renforcement de la possibilité pour les médecins de s'entourer d'internes, mais aussi des mesures tendant à renforcer la coopération entre les professionnels de santé.

Nous savons tous que ces mesures s'inscrivent dans un temps long...

M. André Chassaigne. Ce n'est pas suffisant !

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguéeet c'est forts de ce constat que le Président de la République et la Première ministre ont créé – cela ne vous aura pas échappé – un portefeuille consacré à l'organisation territoriale et aux professions de santé, dont j'ai l'honneur d'être chargée. La création d'une délégation consacrée à ces enjeux, que je connais bien, signe notre volonté de coconstruire des solutions avec les élus locaux, les territoires et les professionnels de santé : c'est dans cette direction que s'inscrit ma feuille de route.

Ensemble, avec les professionnels de santé, les territoires, avec vous également,...

M. Guillaume Garot. Ah !

Mme Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguéenous serons force de proposition et construirons des solutions qui pourront être rapidement appliquées, territoire par territoire. C'est comme cela que nous y arriverons. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Jérôme Guedj. Régulation !

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 66

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Organisation territoriale et professions de santé

Ministère attributaire : Organisation territoriale et professions de santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2022

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 juillet 2022